

AG/SC.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 24 /PR-MJL.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU l'Ordonnance n° 8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964, portant
Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement;

VU l'Arrêté n°79/MJL-DJ du 12 Juillet 1962, nommant M. AINAN
DOU Cyprien, Directeur de Cabinet du Ministère de la Justice et de la
Législation;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justi
ce et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Les dispositions de l'Arrêté n°79/MJL-DJ du 12 Juillet
1962 susvisé sont rapportées.

ARTICLE 2.-M. AINANDOU Cyprien, Licencié en Droit, titulaire du Diplôme
de fin de Stage du Centre National d'Etudes Judiciaires de Bordeaux,
est nommé Conseiller par intérim à la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 3.-Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Légis-
lation, est chargé de l'exécution du présent décret qui aura effet à
compter de la date de sa signature, sera publié au Journal Officiel de
la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :

Présidence Rép.....	5
Présid. Conseil	15
MJL	5
MFP	2
MFAEP	1
C.F.	1
DP	2
Trésor	1
Procureur Général	2
PRésident Cour d'Appel.	1
Procureur République... ..	1
Intéressé	1
JORD.....	1
SGG	4

PORTO-NOVO, le 17 Février 1964.

S. M. APITHY
S. M. APITHY

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLA-
TION,

J. T. AHOMADEGBE
J. T. AHOMADEGBE -

A. ADANDE
A. ADANDE -